

Saint Martin le Vinoux

#Naturellement Chartreuse

Triangle Pierre Sémard

Jardin du 19 mars 1962

Parc de la Balme

Végétalisation Leclerc

Hôtel de Ville

Sentiers

DOSSIER

Aménagements 2021, une nouvelle vision pour la Ville !



Janvier à mars

• L'exposition des photos de la Casamaures est toujours présente au centre commercial Bellecroix. Merci à la « Dame de la Casamaures » et aux commerçants de permettre à tous de profiter de ces clichés jusqu'à la fin du mois de mars.

26 janvier

• Le Maire a rencontré les élus de la ville de Saint-Égrève. Cette entrevue a permis d'évoquer les synergies à développer entre les deux communes voisines. Sur la photo, Sylvain Laval est accompagné du Maire de Saint-Égrève, Laurent Amadiou et de sa 1^{ère} adjointe, Françoise Charavin.

30 janvier

• Sylvain Laval, Virginie Lopez, Angèle Abbattista et Norbert Colliat ont rencontré les habitants de la Balme pour échanger sur l'usage et la valorisation du parc.

Février

• Sylvain Laval et Anahide Mardirossian ont poursuivi leurs rencontres avec les professionnels de la zone d'activités. Ils ont visité l'entreprise de parquets et terrasses **Brun-Buisson**; la société **Sforza**, artisans menuisiers-miroitiers; les transports internationaux **Ziegler**; l'entreprise de maçonnerie et gros œuvre **MRB** et la menuiserie **Corréard et Capelli**.

3 février

• Quinze élèves de CM2 des trois groupes scolaires ont rencontré les bénévoles de la banque alimentaire dans le cadre du Passeport Citoyen, sur le thème « Je donne du temps pour les autres ».

8 février

• Les enfants de la Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné ont visité l'exposition de l'artiste Anaida Akopova à l'Hôtel de Ville.

Vacances de février

• La Ville a proposé de nombreuses activités aux enfants et aux jeunes, pour le plus grand plaisir de tous. Ils ont ainsi pu profiter de la neige : luge et bonhommes de neige pour les plus petits (entre 3 et 11 ans), randonnée en raquettes et ski de fond pour les plus grands (entre 11 et 15 ans). Lors de la première semaine, le groupe des jeunes a pu créer un émetteur-récepteur radio avec les animateurs du **Fab-Lab radio amateur** mais aussi créer des objets de toutes sortes grâce à une imprimante 3D !



EDITO

Depuis 10 mois, notre équipe municipale d'adjoints et conseillers municipaux s'implique pleinement afin de répondre à vos attentes et à vos besoins. Cet engagement quotidien dans ce contexte de crise sanitaire est essentiel pour que chacun puisse trouver un environnement agréable et maintenir les relations intergénérationnelles. Nous possédons un cadre de vie exceptionnel, préservons-le dans un esprit de fraternité !

Le premier budget de cette mandature a été voté lors du Conseil municipal du 1^{er} février. C'est un acte fondateur qui porte notre projet pour la commune. Il affiche clairement notre volonté d'investir fortement pour notre Ville malgré le contexte, tout en donnant les moyens humains nécessaires à la tranquillité publique et à la sécurité et en gardant comme objectif l'indispensable solidarité envers nos jeunes, nos aînés et les plus fragiles. **Ce budget 2021 confirme son action en faveur de la transition écologique et de son soutien à toutes et tous, avec des taux d'imposition inchangés et une capacité de désendettement accrue.** Trois orientations principales ont guidé son élaboration : **réaliser des aménagements d'embellissement, de végétalisation et de fraîcheur ; accélérer la transition énergétique**, notamment par la rénovation de l'Hôtel de Ville ; **maintenir nos efforts de solidarité** en dotant toutes les écoles d'outils numériques renouvelés et en lançant une étude de reconversion de la piscine Tournesol en centre de glisse urbaine.

Comme nous nous y étions engagés, nous continuons de ne pas augmenter les impôts et de ne pas recourir à l'endettement. Ces choix vertueux ont été pris en responsabilité, pour garantir l'avenir de tous, sans oublier les forces vives que sont les associations, les artisans, les commerçants, les agriculteurs et les chefs d'entreprise. Je tiens également à saluer l'action de nos agents communaux qui œuvrent pour s'occuper de nos enfants, pour concrétiser les projets, entretenir nos espaces et nos bâtiments publics.

Nous avons voté un budget réaliste et solidaire, qui laisse des marges de manœuvre, tout en maintenant les investissements essentiels pour le développement durable et la transformation de Saint-Martin-le-Vinoux et ainsi créer ensemble un avenir basé sur l'ouverture et la résilience. Prenez soin de vous !

Très cordialement,
Sylvain Laval
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux

30 JANVIER



3 FÉVRIER



VACANCES DE FÉVRIER



FÉVRIER



JANVIER À MARS



26 JANVIER



8 FÉVRIER





Budget 2021

Le budget d'une collectivité est la traduction de ses choix, de ses priorités, de son engagement à conduire des projets, à développer certains services aux habitants. Le premier budget du mandat en est le reflet. Il traduit aussi une période sanitaire, économique et sociale difficile.

Les objectifs du mandat ont été clairement définis dans le programme électoral. Le budget 2021 les décline entre les sections de fonctionnement et d'investissement, avec une ligne de base : la maîtrise financière. Celle-ci comprend la recherche systématique de subventions, la poursuite du désendettement donc le non-recours à l'emprunt, le gel des taux d'impôts et par conséquent le contrôle strict des dépenses de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement

Si la grande majorité des dépenses est contrainte (salaires, électricité, achat des repas, transport, dotations aux écoles...), le budget de fonctionnement traduit aussi les orientations de l'équipe municipale, avec une hausse de 1,5 % :

- Développer une politique jeunesse avec un accueil de loisirs jeunes (salles dédiées à Lachal), des activités multiples pendant les vacances (sorties, FabLab, RadioClub),

des activités sportives et le soutien scolaire toute l'année... ;

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique avec un 4^e policier municipal ;
- Développer une vie communale plus dynamique avec des animations sportives et culturelles, sur les marchés, l'entretien des sentiers... ;
- Poursuivre une politique éducative accessible à tous, par exemple avec un bus pour transporter les enfants et les jeunes à l'accueil de loisirs à Lachal (+ 44 000 €/an)

4 742 669 €

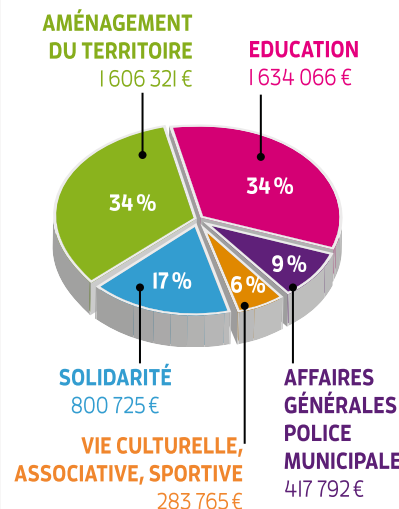
Budget de fonctionnement Ville + CCAS*

EDUCATION

- Scolaire : matériel, livres, cours de sport, ski, natation, sorties pédagogiques, spectacles, ATSEM, entretien
- Périscolaire : restauration et animation, transport scolaire, « Récré'Active » avec activités sportives, culturelles le soir
- Accueil de loisirs Enfance et Jeunesse : activités plein air, sorties culturelles, sportives et loisirs
- Jeunesse : activités sportives, culturelles et de loisirs, soutien scolaire, FabLab et RadioClub
- Lecture : bibliothèque municipale, voyage lecture de toutes les classes élémentaires et maternelles, activités contes
- Passeport citoyen : actions concrètes pour tous les élèves de CM2 en matière de développement durable, solidarité, patrimoine, sécurité

SOLIDARITÉ (CCAS*)

- Petite enfance : multiaccueil de 40 places de 3 mois à 3 ans, Relai assistantes maternelles, Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Aides sociales : aide aux familles démunies, banque alimentaire
- Personnes âgées : activités et ateliers divers pour favoriser bien-être physique, maintien des facultés intellectuelles, maintien à domicile, conduite automobile...



Les dépenses Ville et CCAS* ont été agrégées pour donner une meilleure perception des interventions publiques. Le Centre communal d'action sociale est un établissement autonome, mais largement subventionné par la Ville, pour l'action solidaire et sociale.

VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE, SPORTIVE

- Soutien aux associations communales : subventions, mise à disposition d'équipements – gymnase Pierre Mendès-France, Maison des Moais, salles polyvalentes
- Organisation d'événements culturels ou festifs en plein air
- Programmation culturelle dans la salle de spectacles
- Découverte des arts vivants auprès du public scolaire
- Communication

AFFAIRES GÉNÉRALES/ POLICE MUNICIPALE

- Police municipale avec 4 agents de police : patrouilles, actions de prévention, y compris enfants et jeunes, coordination avec la police nationale et la gendarmerie
- Affaires générales : état civil, cimetières, élections, recensement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Environnement : propreté urbaine, espaces verts
- Urbanisme : planification et instruction des autorisations d'urbanisme
- Projets de travaux : étude et suivi des travaux de bâtiments et sur les espaces publics
- Planifications de travaux d'environnement : schéma et travaux de plantations, schéma d'éclairage public.

- Etre attentifs aux besoins sociaux des habitants dans cette période difficile, tant sur le plan sanitaire que social. Ainsi, les dépenses sociales sont en augmentation (de 14,5% en 2019 à 17% des dépenses totales en 2020 et 2021).

Le budget d'investissement

La crise sanitaire a induit un ralentissement des travaux ou des commandes/ livraisons en 2020. Néanmoins, l'utilisation des crédits alloués a atteint 90 % des prévisions. Comme les années précédentes, l'investissement est entièrement financé par les fonds propres de la commune, les aides de l'Etat et du Conseil départemental. La recherche de subventions pour tous les projets est systématique. Conformément aux engagements de l'équipe municipale, l'investissement 2021 reflète les priorités affichées pour l'ensemble du mandat :

- Les aménagements d'espaces publics : embellissement, végétalisation, aires de

loisirs, de jeux et de sport en extérieur, jardins partagés, lieux de rencontre et de détente ;

- Le développement durable : rénovation énergétique des bâtiments publics, transformation de l'éclairage public ;
- La sécurité et le numérique : équipements de sécurité publique, écoles numérisées ;
- Le patrimoine : études pour la rénovation du bâtiment de la piscine Tournesol, sécurisation des risques naturels sur nos monts (Néron, Rachais).

Les impôts locaux

Les taux des taxes sont figés : la taxe sur le foncier bâti à 27,92%, la taxe d'habitation (TH) à 14 %. A l'heure actuelle, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale, tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

L'encours de la dette est bas

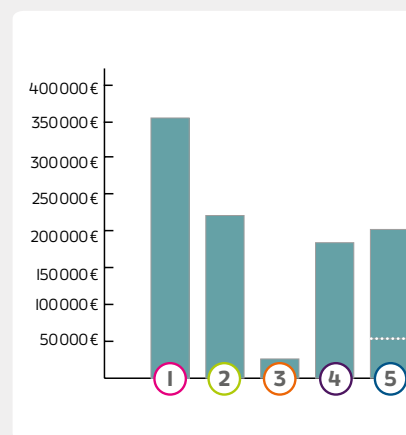
Il s'élève à 2,951 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021, bien inférieur à la moyenne de la strate : 507 € par habitant contre 828 € pour les communes de 5 à 10 000 habitants.

Les subventions aux associations

Le Conseil municipal a voté les subventions numériques aux associations pour un montant de 36 095 €, mais aussi la valorisation du soutien en nature pour un montant de 87 915 €, sous forme de mise à disposition de locaux, de gratuité de fluides, de temps de travail d'agents employés pour les missions en lien avec les équipements. Au vu de l'impact de la crise sanitaire actuelle sur leurs activités, certaines associations ont revu à la baisse les montants de leurs demandes de subventions. La Ville reste néanmoins à l'écoute des besoins qui pourraient être exprimés par la suite. ■

1 730 668 €

Budget d'investissement Ville + CCAS*



1 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 358 000 €

Début des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de l'éclairage public (poursuite du remplacement des coffrets et des lampes mercure par des leds, développement des illuminations de Noël)

2 EMBELLISSEMENT DES ESPACES PUBLICS 233 980 €

Aménagement de deux parcs publics, de deux jardins partagés, végétalisation et fleurissement, jeux d'enfants (écoles et parcs)

3 BUDGET PARTICIPATIF 10 000 €

Financement de divers projets proposés directement par les habitants

4 ACHATS NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES, SÉCURITÉ ET MATÉRIEL TECHNIQUE 181 059 €

Équipements numériques pour les 3 écoles élémentaires (tablettes, ordinateurs élèves et enseignants), équipement services bâtiment et environnement (tracteur, tondeuse...), radar et caméras-piétons police

5 AUTRES SOMMES EN INVESTISSEMENT

- 58 800 € - Interventions et équipements dans les bâtiments publics : Moais, gymnase...
- 143 421 € - Versement de participations à la Métropole : remboursement de 50 % du déficit de la ZAC d'Oxford sur 6 ans, participation de 50 % aux travaux de la passerelle cycles Pique-Pierre...



Mireille Perinel
Adjointe aux Finances et à l'Administration générale

« Le budget 2021 a été constitué avec une ligne de base : la maîtrise financière. »

COMPARAISON EN EUROS / HABITANT

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

COMMUNES DE MÊME STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Recettes réelles de fonctionnement/population

1034 € | 1144 €

Dépenses réelles de fonctionnement/population

916 € | 947 €

Encours de la dette/ population

507 € | 828 €

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

31% | 31%

* CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Aménagements 2021

un nouvelle vision pour la Ville !

Participer à la création de jardins partagés est une demande forte qui a été exprimée par les habitants. Nous mettrons prochainement en place une **commission extra-municipale** qui sera composée d'habitants volontaires et d'élus. Elle permettra d'associer les citoyens pour proposer au Conseil municipal de nouveaux espaces de jardins partagés dans la commune.



Jardins partagés
COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE



Hôtel de Ville
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Triangle Pierre Sémard



Jardin du 19 mars 1962
PETITE PAUSE À L'OMBRE



Végétalisation du Leclerc



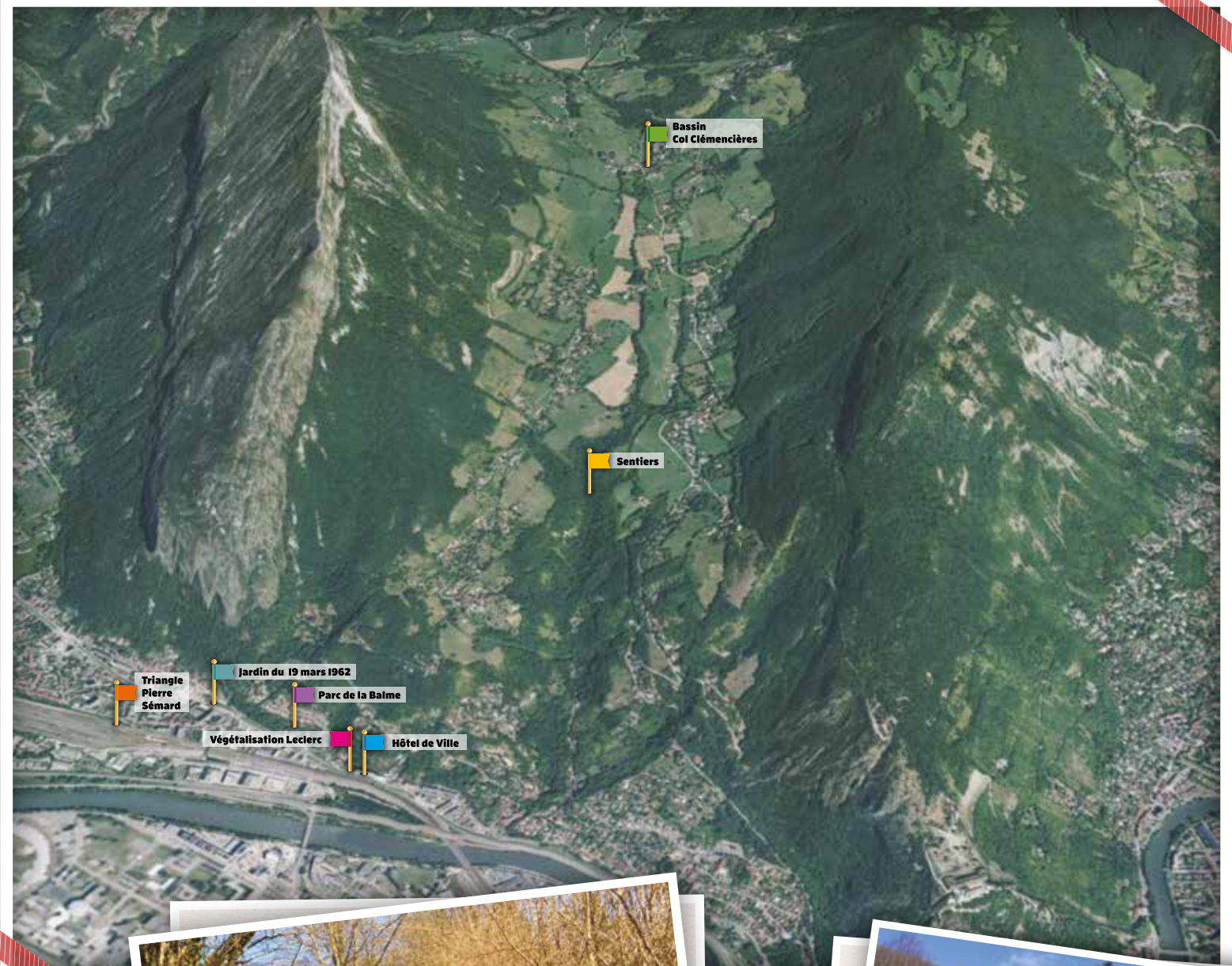
Sentiers
PARCOURONS LE TERRITOIRE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX



Bassin du col de Clémencières
CE BASSIN EN PIERRE SITUÉ À LA CROIX DE CHORRE, VA ÊTRE RÉNOVÉ. IL SERA DÉPLACÉ POUR ÊTRE ORIENTÉ DE FAÇON À PERMETTRE AUX PROMENEURS ET AUX CYCLISTES DE SE RAFRAÎCHIR EN TOUTE SÉCURITÉ.



Parc de la Balme
RESPECT DE LA NATURE ET BIEN-VIVRE



“ **Inscrire l'écologie et la nature au cœur de notre commune**

Saint-Martin-le-Vinoux s'est beaucoup transformée ces dernières années, avec l'arrivée du tram E, la construction de logements aux abords de cet axe, la construction d'équipements sportifs et culturels, la rénovation complète des trois groupes scolaires et l'accueil de loisirs qui ouvrira au printemps. Autant d'aménagements structurants qu'il faut aujourd'hui davantage mettre en valeur.

Nous souhaitons améliorer le cadre de vie des Saint-Martiniens en ayant à l'esprit les enjeux majeurs environnementaux. La conscience écologique n'est pas l'apanage d'un parti ou de quelques-uns, elle n'est ni un mode de pensée ni une croyance, c'est une évidente nécessité.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) nous accompagne désormais dans toutes nos politiques d'aménagement. D'un point de vue réglementaire, bien sûr, mais également sur la place de la nature dans les différents projets : intégration paysagère, pourcentage de pleine terre, toits végétalisés... Nous souhaitons aller plus loin en créant une **charte d'engagement** à destination des promoteurs, afin de structurer nos échanges sur les aspects environnementaux dans tout nouveau projet de construction tout en répondant aux besoins croissants de logements.

Le PLUI définit les orientations et dessine ainsi à l'échelle de la

métropole la ville de demain. Il encadre les zones de densification aux abords des axes structurants dotés de transports en commun dits efficaces, comme le tram E. A l'inverse, il sanctuarise les zones naturelles afin d'éviter les constructions périurbaines plus impactantes pour l'environnement et qui imposent l'usage de véhicules individuels. Décarboner la ville, c'est avant tout mutualiser les services en favorisant au plus proche du domicile, les transports en commun, le covoiturage, les pistes cyclables, les cheminements piétons. Ainsi, pour permettre aux habitants des coteaux et jusqu'au col de Clémencières de rejoindre la ville en diminuant l'autosolisme, nous allons lancer des études d'aménagements **d'arrêts de covoiturage**.

Nous bénéficions à Saint-Martin-le-Vinoux d'une grande partie du territoire en zone naturelle de montagne accessible à tous et ce depuis le cœur de ville. Un travail de **recensement des sentiers** est en cours et a déjà permis d'identifier 15 tracés. Après avoir défini leur niveau d'accessibilité, ils contribueront à mettre en valeur les espaces naturels, faunistiques-floristiques, patrimoniaux ou sportifs (trails/course d'orientation). S'ils sont essentiellement en forêt, sur la partie montagneuse de la commune, ces sentiers sont quasiment tous accessibles depuis le cœur de ville ; il existe même un parcours urbain.

Décarboner la ville, c'est aussi faire « la ville sur la ville » en rénovant des bâtiments existants pour répondre aux critères d'économie d'énergie et aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre. **L'Hôtel de Ville**, devenu avec le temps une véritable passerelle énergétique, va être rénové (voir encadré ci-contre).

Le mur de soubassement de l'immeuble du **Leclerc**, dans la continuité de l'Hôtel de Ville, sera entièrement **végétalisé**.

Le parc de la Balme, encore méconnu des Saint-Martiniens, va être valorisé. Il bénéficie d'arbres remarquables et d'une biodiversité importante. Nous renforcerons ces caractéristiques en l'améliorant : plantation d'arbres, verger de petits fruits accessibles à tous, panneaux pédagogiques, hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux et création d'un point d'eau. Un parc respectueux de la nature qui bénéficiera de bancs pour profiter de l'ombre et d'un jeu d'enfants dans un esprit naturel.

Le parc dit « Pierre-Sémard » sera lui aussi rafraîchi : un terrain de pétanque, un point d'eau, une cabane pour les plus petits mais également des appareils de sport urbain et le panier de basket-ball qui sera conservé.

Au-delà de 2021 : visions d'avenir

La piscine Tournesol, chère au Saint-Martiniens, a fermé définitivement ses portes. Pour répondre à nos engagements envers la jeunesse, tout en réhabilitant le bâtiment, qui doit rester un équipement sportif intercommunal, c'est tout naturellement que nous avons pensé à le transformer en aire de glisse urbaine. Il aura le rare avantage d'avoir un espace intérieur et extérieur et d'être ainsi praticable en toutes saisons et par tous les temps.

Un peu partout et dès que cela sera possible, nous planterons, fleurirons, apporterons de l'eau et de l'ombre. Des études seront menées notamment sur la place du Village ou encore dans la cour des écoles Néron et Badinter (en concertation avec les équipes éducatives) pour débiter une campagne de **désimperméabilisation** des sols pour les années à venir. A terme, la place de l'Horloge et la place Pasteur seront également concernées. Au-delà des études, des concertations seront conduites pour recueillir vos attentes.

FOCUS : La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville

La transition écologique s'inscrit au cœur des préoccupations de la Ville. Engagée depuis 2005 dans le premier plan climat de l'agglomération, la Ville suit de près la consommation énergétique de son patrimoine bâti. Après la rénovation des équipements scolaires, culturels et sportifs, elle s'engage dans la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, de la médiathèque et de ses bureaux avec un objectif ambitieux qui est l'application du décret tertiaire étape 2050*, soit une réduction de la consommation d'énergie finale de 60 %.

En préalable indispensable de tous travaux, un audit énergétique complet a été confié au cabinet Enertech.

Le principe retenu est de supprimer totalement la consommation de gaz et de maintenir la consommation électrique à son niveau actuel. Le chauffage et le rafraîchissement des trois bâtiments seront assurés par une pompe à chaleur permettant d'exploiter le potentiel énergétique de la nappe phréatique de l'Isère. En parallèle seront conduits les travaux sur l'enveloppe des bâtiments : isolation des toitures, des planchers bas, des façades, remplacement des menuiseries, leur ventilation pour améliorer la qualité de l'air et un bouquet d'opérations concernant la maîtrise de la consommation électrique.

LE GAIN ATTENDU À L'ISSUE DES TRAVAUX EST UNE RÉDUCTION DE 70 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DES TROIS BÂTIMENTS ET UNE RÉDUCTION DE 90 % DES ÉMISSIONS DE CO₂ DU SITE.

La rénovation énergétique sera aussi l'occasion de repenser l'esthétique de la façade pour davantage de modernité.

*décret tertiaire 2019-771 du 13 juillet 2019 en application de la loi Elan du 23 novembre 2018.



Boite à livres



Arbres



Hôtels à insectes

FOCUS & CHIFFRES

- 15 tracés de sentiers identifiés
- 998 HA de zones naturelles sur la commune
- 10 KM² : Taille de la commune
- Création de 2 parcs
- Planter des arbres chaque année
- Boites à livres
- Hôtels à insectes

Nous travaillons également à la création durant ce mandat de **deux nouveaux parcs** dans la partie urbaine, comme nous nous y sommes engagés.

Si le tram E permet aux Saint-Martiniens de se rendre chez des médecins et des spécialistes à l'extérieur de la ville, nous souhaitons aussi obtenir la création d'une **maison de santé** dans notre commune avec un pôle paramédical. Nous œuvrons activement pour permettre l'installation de ces services essentiels.

Au-delà des aménagements, des rénovations de rues sont prévues, conduites par Grenoble-Alpes Métropole. **La route de Clémencières**, où la vitesse est trop souvent excessive, sera une priorité. Afin de soutenir les mobilités électriques, nous étudions l'installation de **bornes de recharge** électrique sur notre territoire.

L'éclairage public va être progressivement modernisé au profit de technologie LED, car les systèmes sont vieillissants et

énergivores. **Les illuminations de Noël**, que vous avez eu le plaisir de découvrir dès cette année dans le secteur de Néron et de l'Horloge, seront également déployées dans d'autres lieux, notamment les hameaux et le Village, tout au long des années à venir. Ce sera aussi l'occasion de moderniser les armoires électriques. Ce travail sur l'éclairage public se déroule en collaboration avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) qui nous accompagne dans notre volonté d'une **extinction raisonnée** la nuit (baisse des consommations mais également préservation de la faune nocturne). Nous comptons éteindre l'éclairage dans les zones les moins denses à partir d'une certaine heure et sur une durée limitée.

Il existe plusieurs zones humides à Saint-Martin-le-Vinoux. Avec la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), nous veillerons à concilier urbanisme et prévention,

gestion des milieux aquatiques, des cours d'eau, gestion des ouvrages. L'eau est fortement présente, particulièrement sur les coteaux, mais également en plaine. Dans la zone d'Oxford, le pourtour de **l'étang de Pique-Pierre** a déjà été réaménagé dans le cadre du projet métropolitain MIKADO. D'ici la fin de l'année, des travaux menés par Grenoble-Alpes Métropole débiteront pour rénover totalement le terrain devant l'étang : aménagement paysager, cheminement piéton pour rejoindre les berges mais également implantation d'un restaurant pour profiter pleinement de cet espace de nature en ville.

Nous signerons dans les prochaines semaines avec l'ALEC, la charte du plan d'action métropolitain, **PCAEM (Plan Climat Air Énergie Métropolitain)** pour poursuivre les efforts en faveur de la transition énergétique déjà engagés, pour accélérer et compléter nos actions dans ce domaine. L'Hôtel de Ville est un

projet conséquent mais d'autres actions moins visibles sont tout autant importantes : sensibiliser aux économies d'énergie, orienter vers le dispositif prime Air-Bois, optimiser l'exploitation des bâtiments, engager des démarches de tri, etc.

C'est une vision de la ville qui se modernise et nous avons à cœur de faire des choix équilibrés qui tiennent compte des changements et des enjeux environnementaux tout en pensant au bien-être des habitants, aux politiques sociales et de solidarité pour vivre en harmonie dans notre ville, tournée vers demain.

Virginie Lopez

1^{ère} adjointe à l'Environnement, aux Aménagements et au Cadre de Vie





« PROTÉGEONS
LA BIODIVERSITÉ ! »

Grenoble-Alpes Métropole a été officiellement reconnue « Territoire engagé pour la nature » dans le cadre du plan « Biodiversité. Tous vivants » ! Concrètement, elle s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Réalisation de travaux de franchissement de la voirie métropolitaine par les animaux ;
- Mise en place d'un observatoire métropolitain de la biodiversité ;
- Déploiement du dispositif « la trame verte et bleue dans les villes et villages », destiné à accompagner les communes du territoire dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Toutes ces actions visent à éviter la destruction des habitats naturels et le déplacement des espèces mais aussi à agir contre le dérèglement climatique.



Retrouvez toutes les informations et une vidéo explicative en flashant le code !



COLLECTE DE SAPINS :
MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

L'opération de collecte de sapins du mois de janvier a rencontré un vif succès à Saint-Martin-le-Vinoux. Au total, c'est 492 sapins qui ont été déposés aux trois points de collecte répartis sur l'ensemble de la commune.

Un bel état d'esprit responsable !



MÉTROVÉLO :
RETIREZ VOTRE VÉLO
À SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Une agence mobile Métrovélo est présente régulièrement sur la place de l'Horloge pour vous permettre de vous renseigner sur ce service et de retirer votre vélo.

Prochaine date : le 9 avril.

SOUSCRIRE UN ABONNEMENT EN LIGNE
portail.cykleo.fr/metrovelo/souscrire/choix_equipement

SÉCURISATION
DE LA VOIRIE
ROUTE DE NARBONNE

À la demande de la Ville, la Métropole a procédé à la réfection d'un mur de soutènement et au remplacement à l'identique du garde-corps accidenté situé en tête de ce dernier.



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Par arrêté en date du 24 juillet 2020, la Métropole a engagé la première modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette procédure a pour objet des corrections et modifications mineures.

Le dossier de modification simplifiée est mis à disposition du public jusqu'au 22 mars dans les 49 communes, au siège de la Métropole et sur le site participation.lametro.fr. Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier et faire part de vos observations sur les propositions d'évolution du PLUi.



VELO CLUB : DE BELLES BALADES EN PERSPECTIVE

Aux premiers rayons de soleil de 2021, les vélos sont ressortis pour des circuits sans trop de dénivélés en respectant les consignes sanitaires (groupes de 6 personnes maximum).

La randonnée « Saint-Martinière » prévue le 3 avril est en suspens, compte-tenu du contexte sanitaire. Néanmoins, l'association continue d'accueillir de nouveaux adhérents qui souhaitent découvrir le vélo en cyclotourisme.

+ D'INFOS veloclub.smv.free.fr/index_m.html
(possibilité de participer à 3 sorties avec le club pour découvrir avant de s'engager)



LE FOYER ARTS ET LOISIRS
SE MET EN SCÈNE

Après le traditionnel concert de Noël du FAL, les adhérents ont réalisé de nouvelles vidéos mêlant musique et peinture, disponibles dès maintenant sur leur site internet.

Bravo à tous les enseignants et adhérents qui ont contribué à cet événement virtuel grâce à leurs enregistrements musicaux !

+ D'INFOS fal-smv.fr



DISPOSITIF TRANQUILLITÉ
RÉSIDENTIELLE

Absise (Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère), la Métropole et plusieurs communes, dont Saint-Martin-le-Vinoux, ont décidé de se rassembler afin de mener des actions de tranquillité résidentielle de proximité. Elles s'ajoutent aux dispositifs de sécurité publique (police municipale et nationale, vidéo-protection, médiation...).

Les objectifs ? Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et favoriser le mieux-vivre ensemble ; diminuer l'insécurité réelle ou ressentie des habitants en luttant contre les occupations gênantes dans les parties communes et les dégradations diverses dans les immeubles.

Tout cela, en étroite collaboration avec les services de Police. Ce sont les bailleurs qui définissent dans chaque commune les sites visités. A Saint-Martin-le-Vinoux, c'est Champeyrard qui est concerné.

SORTIES RAQUETTES AVEC L'AMICALE
SPORTS ET LOISIRS

Afin de profiter du bel enneigement actuel, l'ASL propose chaque mercredi des sorties raquettes à la journée avec pique-nique sorti du sac. Les déplacements en montagne se font en covoiturage avec port du masque obligatoire.

+ D'INFOS Gérard Savin : 06 07 81 67 73



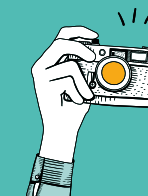
UN SEUL SITE POUR TOUS LES APPELS D'OFFRES DU TERRITOIRE

Un portail numérique, rassemblant l'ensemble des marchés publics du territoire et facilitant l'accès des entreprises aux appels d'offres, a été mis en ligne. Il rassemble la totalité des avis de marchés et des appels d'offres lancés par les collectivités du bassin isérois et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

+ D'INFO www.marchespublics-grenoblealpesisere.fr

VOTRE REGARD
SUR LA VILLE

La Ville souhaite permettre à chaque habitant de partager son regard sur la commune à travers un événement qui aura lieu en fin d'année. Vous pouvez d'ores et déjà participer en envoyant vos photos à l'adresse culture@smvl.fr.



A vos appareils !

TRIBUNES POLITIQUES



Majorité municipale
Saint-Martin-le-Vinoux
à cœur

La vie associative continue

Le contexte sanitaire actuel contraint fortement les associations et les place dans une situation inédite.

Pourtant, elles s'adaptent, innovent et démontrent une grande agilité !

L'engagement quotidien de ces femmes et de ces hommes, pour la plupart bénévoles, est remarquable et nous tenons à les remercier pour toutes leurs actions.

Comme chaque année, la commune accompagne les initiatives de ces associations qu'elles soient culturelles, sportives, civiques ou solidaires.

Ainsi, la municipalité s'est engagée à les aider et à les soutenir par le biais de subventions, qui, pour la plupart sont identiques à celles attribuées l'année dernière, ainsi que par sa participation à leur fonctionnement général, notamment par la mise à disposition de locaux. Nous avons à cœur de faire vivre notre commune et de l'animer. Les associations, les marchés, les événements culturels, les expositions, sont des moteurs de vitalité. ■



Minorité municipale
Saint-Martin-le-Vinoux
citoyenne écologique
et solidaire

Un budget 2021 en demi-teinte

Notre groupe s'est abstenu lors du vote du budget 2021 car nous considérons ce budget peu ambitieux.

Les dépenses de fonctionnement sont fortement maîtrisées alors que les besoins sociaux liés à la crise sanitaire explosent. Par exemple le refus de fournir des masques lavables aux écoliers (nous avons présenté un voeu qui fut rejeté) pénalise les familles. Pourquoi ne pas étoffer l'aide aux habitants, par exemple en étendant les horaires du point écoute de la Passerelle et en élargissant ses missions au soutien des situations difficiles liées à la crise sanitaire ?

Pour l'investissement, n'attendons plus pour réduire notre empreinte carbone et permettre aux Saint-Martiniens de vivre au mieux le dé-règlement climatique. Un budget consacré à la végétalisation et au réaménagement des parcs est certes annoncé, ce qui nécessitera une concertation et de plus amples détails, mais les mesures sont limitées, leds pour l'éclairage public, rénovation énergétique de l'hôtel de ville, et pas d'aide financière communale pour compléter les aides métropolitaines prime air bois et Mur Mur 2. ■



MARIE-PIERRE CHAPPUIS
TORRÉFACTRICE

POINT DE VENTE DU VILLAGE

PORTRAIT croisé

« C'est poussés par la passion du goût que nous avons choisi de nous lancer dans l'aventure de la torréfaction de cafés. Avec mon compagnon (qui est aussi mon ingénieur en chef, mon goûteur et mon soutien indéfectible), nous avons entièrement rénové un torréfacteur à bois des années 50, que nous avons fait entrer dans le XXI^e siècle en l'équipant de sondes et de logiciels de torréfaction. Nous sommes attachés à des cafés bios de petits producteurs rémunérés au juste prix et à la fraîcheur des grains, de la récolte à la torréfaction. Nous avons à cœur de vous faire découvrir des saveurs nouvelles, fraîches et intenses sur le point de vente du Village. »

colibrio.cafe



POUR RAPPEL

Le point de vente du Village, c'est tous les mercredis de 16h à 18 h 30 (14 h 30 - 17 h 30 en cas de couvre-feu).

Le marché de l'Horloge, c'est tous les jeudis, de 15 h 30 à 18 h 30 (13 h 30 - 17 h 30 en cas de couvre-feu).

LE RAID GRENOBLE INP

CHOISIT SAINT-MARTIN-LE-VINOUX !

Chaque année, l'association RAID Grenoble INP organise une course en deux étapes : le « Prologue » et le « RAID ». Le « Prologue » est une course qualificative par équipe mixte de cinq personnes.

En 2021, il sera made in Chartreuse ! Les concurrents évolueront sur les chemins de Saint-Martin-le-Vinoux et de Quaix-en-Chartreuse. La Ville est très heureuse de s'associer à cette aventure exceptionnelle.

C'est avec beaucoup d'imagination que ce « Prologue Chartreuse Edition » se tiendra cette année. Pour s'adapter aux contraintes sanitaires, la course se déroulera en toute autonomie ; les concurrents disposeront d'une application mobile dédiée qui sera ouverte du **20 mars au 11 avril**. Les 150 meilleurs concurrents pourront ensuite participer au « RAID » (renommé « DIGIRAD » pour l'occasion).

N'attendez plus, relevez le défi !

raid.grenoble-inp.fr
 @Ville.de.SaintMartinleVinoux

MODERNISATION DU SYSTÈME

BILLETTEQUE DE LA TAG

Les tickets à bande magnétique utilisés dans les bus, les trams et les TER (circulant dans la Métropole) vont disparaître au profit de tickets QR code nouvelle génération. Vous avez jusqu'à mai 2021 pour utiliser les anciens titres ou les échanger dans les agences de Mobilité.

Les valideurs vont également être remplacés et simplifiés pour une meilleure visibilité.

Les distributeurs automatiques de titres sont en cours de rénovation et permettront :

- la vente de carte OURA anonyme, pour charger ou recharger vos titres à décompte ;
- la vente de certains titres Transisère ;
- le paiement sans contact...

Ils seront équipés pour une meilleure accessibilité (position de l'écran, assistance sonore, visuelle et tactile).

www.tag.fr/481-le-reseau-modernise-sa-billettique.htm



FAVORISER LA LECTURE

Pour favoriser l'accès à la connaissance et à la lecture, la Ville a décidé d'élargir les plages d'ouverture de la bibliothèque pendant les vacances scolaires.

Elle est maintenant ouverte le **mercredi de 10h à 18h30** (17h30 en cas de couvre-feu), le **jeudi de 10h à 13h** et le **vendredi de 13h30 à 18h30** (17h30 en cas de couvre-feu).

Rappel : En dehors des vacances scolaires, elle est ouverte le mercredi de 10h à 18h30 (17h30 en cas de couvre-feu) et le samedi de 10h à 17h.

Pour récupérer vos ouvrages, la bibliothèque reçoit sur rendez-vous.

04 76 85 25 40 (au plus tard la veille avant 16h pour réserver votre créneau).

RAPPEL : PRÊTS DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX

Grenoble-Alpes Métropole met gratuitement à votre disposition deux broyeurs de végétaux. Vous réduisez ainsi vos déchets végétaux en constituant une réserve de broyat pour pailler vos plantations ou jardiner. Vous évitez également les trajets en déchetterie. Il n'y a que des avantages !

Ils seront disponibles à Saint-Martin-le-Vinoux :

- Du 22 mars au 6 avril ;
- Du 3 au 17 mai.

Pour réserver : Services techniques de la Ville au 04 76 85 14 50

L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE RECRUTE

L'école d'enseignement technique de l'Armée de l'Air et de l'Espace propose des formations pour les classes de CAP aéronautique, de premières et de terminales. Le dépôt de dossier est à effectuer au plus tard le **mercredi 16 avril 2021**.

<https://eetaa722.fr>



Ça se passe en Chartreuse... naturellement

Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés

Se laisser guider par les étoiles...

L'éclairage artificiel forme un halo lumineux bien visible la nuit au-dessus de nos têtes, il nous prive des étoiles mais pas seulement...

L'éclairage extérieur représente une grande partie de la facture énergétique des communes, jusqu'à 40% d'après l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) !

Les insectes, les oiseaux, les chauves-souris... toute la biodiversité nocturne (qui représente la plus grande majorité du vivant sur terre) est perturbée par les sources lumineuses. Un tiers de l'humanité ne voit plus la voie lactée, l'éclairage nocturne gêne l'observation astronomique, il bouleverse aussi notre sommeil et constitue un enjeu de santé publique.

Il est donc nécessaire d'agir sur l'éclairage public pour réduire la pollution lumineuse. Mais il ne s'agit pas de rester dans le noir ! L'enjeu est bien d'avoir des luminaires qui éclairent au bon endroit, au bon moment et à la bonne intensité.

Les Parcs Naturels Régionaux de Chartreuse, du Pilat et du Massif des Bauges ont uni leurs forces au travers du projet « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ».

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux, membre du Parc Naturel Régional de Chartreuse, s'associe à cette démarche en menant des études techniques, en étroite collaboration avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), pour une extinction partielle de l'éclairage public. Vous aussi, vous pouvez agir pour réduire la pollution lumineuse : éteindre vos lumières extérieures, utiliser des programmateurs, choisir des éclairages à détection. Le choix est vaste et la domotique peut vous y aider !



(Ré)apprenons ensemble à regarder le ciel, à ressentir l'ambiance d'une nuit noire en forêt, à écouter les bruits de la faune nocturne, déambulons librement à la tombée de la nuit, laissons-nous guider par les étoiles.



**RAPPEL !
EXPOSITION
DES ARTISTES LOCAUX**

Du 19 mai au 16 juin. Vous habitez à Saint-Martin-le-Vinoux ou dans une autre commune de l'agglomération grenobloise ? Vous êtes artiste amateur ou averti ? Vous souhaitez donner de la visibilité à vos réalisations et partager un espace d'exposition avec d'autres passionnés ?

La Ville vous propose de participer à l'exposition annuelle des Artistes Locaux autour du thème « Le Jardin des couleurs ».

L'exposition aura lieu en ligne (smlv.fr et Facebook) et, si les conditions sanitaires le permettent, à l'Hôtel de Ville.

Peinture, sculpture, photographie, toutes disciplines sont les bienvenues. A vos créations !



Les inscriptions sont possibles jusqu'au 14 mai auprès du service Culture et Associations en flashant le code ou sur smlv.fr

Rubrique : Sortir > Culture > Expositions > Participer à l'exposition des Artistes Locaux.



**EXPOSITION ENTRE DEUX :
REGARDS SUR LA CASAMAURES**

La Ville vous invite à découvrir le travail des artistes Lise Jacob et Luca Pallanti via une exposition de photographies et de poèmes qui aura lieu **du 10 mars au 28 avril**, en ligne, sur le site de la Ville et sur [f @Ville.de.SaintMartinleVinoux](https://www.facebook.com/Ville.de.SaintMartinleVinoux)

« *Entre Deux*, c'est la rencontre de deux regards portés sur un lieu de mystère, étranger et familier. Au fil des clichés, le visiteur est transporté dans l'univers sensible de La Casamaures. C'est une invitation au voyage, sous diverses formes, à travers les décors atypiques, les arabesques, les vitraux.

L'intention est ici de figer la sensation, l'impression d'une présence, d'une histoire, pour les transformer en souvenirs, sublimés ensuite par de courts poèmes. Chacun est ainsi convié à faire vivre ce lieu au moyen de son imaginaire et à se laisser emporter par l'atmosphère onirique de La Casamaures. »



Sylvain Laval et Bernard Thevenet, le jour de la présentation du tracé du Critérium.

**LE CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ
À SAINT-MARTIN-LE-VINOUX !**

Le parcours de la 73^e édition du Critérium du Dauphiné a été dévoilé et notre commune l'accueillera les 4 et 5 juin prochains.

C'est une grande fierté pour Saint-Martin-le-Vinoux et pour le territoire d'accueillir cette compétition qui se déroulera entre la montagne et la ville, du massif de Chartreuse à la zone urbaine.

La Ville tient à remercier Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère pour leur soutien.

Le 4 juin, la course passera au Col de Clémencières et empruntera la route de la Frette en direction du col de Vence.

Le 5 juin, Saint-Martin-le-Vinoux sera ville départ d'étape. Les coureurs s'élanceront de la place de l'Horloge via l'avenue Général Leclerc, en direction de Meylan.

L'ensemble des partenaires travaille pour proposer un programme d'animations sur ces 2 jours.

[+ D'INFOS](https://www.criterium-du-dauphine.fr/fr/parcours-general) www.criterium-du-dauphine.fr/fr/parcours-general



PROGRAMME

**L'ÉVÉNEMENT SE TIENDRA
TOTALEMENT EN LIGNE.**

Mercredi 24 mars

- **séance à 17 h pour les enfants à partir de 10 ans**
« Black, blanc, beur » (2 min), « Jamais seul dans ma team » (44 min), « L'alliance » (3 min), « Attention au loup » (1 min)

Vendredi 26 mars

- **séance à 20 h pour les adultes**
« Copier cloner » (3 min) et « Nos grands classiques » (1h19)

Samedi 27 mars

- **séance à 17 h pour les enfants à partir de 3 ans**
« Donne-moi le la » (28 min)
- **séance à 18 h pour les enfants à partir de 7 ans**
« L'alliance » (3 min), « Vers l'infini et au-delà ! » (42 min) et « Pumpers paradise » (2 min)
- **séance à 20 h pour les adultes**
« En haut de l'affiche » (1h17)

[+ D'INFOS](https://www.lafeteducourt.com) et conditions de visionnage : [lafeteducourt.com](https://www.lafeteducourt.com)

Les 24, 26 et 27 mars, pour le plaisir des petits et des grands, le court-métrage est en fête !

La Fête du court-métrage élabore une programmation officielle, avec le soutien de L'Agence du court-métrage, pour valoriser **le meilleur du court**, s'adresser à tous les âges et publics et mettre en avant les **grands réalisateurs de demain**.



L'ART S'INVITE CHEZ VOUS

L'artothèque municipale de Grenoble, située dans le hall de la bibliothèque d'étude et du patrimoine, vous invite à découvrir l'art contemporain grâce à une collection de plus de 820 photographies et d'au moins 1200 estampes. Enrichie tous les ans, cette collection permet **aux particuliers et aux collectivités d'emprunter des œuvres originales** représentatives des principaux courants artistiques de la fin des années 1950 à nos jours. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 œuvres par an, pour une durée maximum de 3 mois.

Conditions d'emprunt :

- Avoir plus de 18 ans.
- Présenter une carte d'abonnement à la bibliothèque.
- Présenter une attestation d'assurance habitation/responsabilité civile en cours de validité.

Le transport des œuvres est à votre charge. L'artothèque met à votre disposition des cartons adaptés.

Si vous n'avez pas encore de carte de lecteur, vous pouvez vous préinscrire en flashant le code.



[+ D'INFOS](https://www.artotheque@bm-grenoble.fr) 04 76 86 21 00 - [bm-grenoble.fr](mailto:artotheque@bm-grenoble.fr)
12 boulevard Maréchal Lyautey à Grenoble

**DAHU'TOPIE
ÉDITION #7**



**NOUVELLE ÉDITION
DU FESTIVAL DAHU'TOPIE**

Envie de concert ? Envie de soutenir la scène locale ? Venez participer à la 7^e édition du festival Dahu'topie entièrement en ligne, organisée par l'association 404prod.

Le 13 mars à 19h, retrouvez des sons venant de toute l'Afrique en compagnie des Griots blancs et le rock endiablé du groupe Strippoli !

[+ D'INFOS](https://www.dahutopie.fr) [f @dahutopie](https://www.facebook.com/dahutopie)



LA FÊTE

DU COURT

MÉTRAGE



Mercredi 24 Mars à 15h00
Jamais seul dans ma team
A partir de 12 ans



Vendredi 26 Mars à 20h00
Les Grands Classiques de la Fête
Séance Adultes



Samedi 27 Mars à 17h00
Donne-moi un La !
A partir de 3 ans



Samedi 27 Mars à 18h00
Vers l'infini et au-delà !
A partir de 6 ans



Samedi 27 Mars à 20h00
En haut de l'affiche
Séance Adultes

Type de projection (en présentiel ou en ligne) à définir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
Plus d'informations sur bibliotheque.smlv.fr ou au 04.76.85.25.40



L'AGENDA

Du 10 mars au 28 avril

- Exposition « Entre Deux »
- > Hôtel de Ville
- > en ligne sur smlv.fr et Facebook @Ville.de.SaintMartinleVinoUX

Samedi 13 mars

- Festival Dahu'Topie
- > 19h - sur Facebook @Dahu'Topie

Vendredi 19 mars

- Cérémonie commémorative du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie (sans public)
- > 16h - jardin du 19 mars 1962

Du 22 mars au 6 avril

- Prêt de broyeurs de végétaux
- > Réservation auprès des services techniques de la Ville - 04 76 85 14 50

24, 26 et 27 mars

- Fête du court-métrage
- > en ligne

Jusqu'au 22 mars

- À disposition du public : dossier de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- > aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville
- > sur : participation.lametro.fr

Vendredi 9 avril

- Station mobile Métrovélo
- > de 12h à 15h - place de l'Horloge



PHARMACIES DE GARDE

10 et 11 avril

Les Charmettes - 04 76 75 26 73
Ctre Cial « Les Charmettes » à Saint-Égrève

17 et 18 avril

Casadella - 04 76 75 24 84
61 bis, av. Gal de Gaulle à Saint-Égrève

24 et 25 avril

La Monta - 04 76 75 60 69
Place Pompée à Saint-Égrève

1^{er} et 2 mai

Le Fontanil - 04 76 75 51 48
I, allée Ch. Baudelaire au Fontanil-Cornillon

8, 9 et 13 mai

Prédieu - 04 76 75 31 67
48D, route de Grenoble à Saint-Égrève

15 et 16 mai

Barnave - 04 76 75 43 42
Domaine Barnave à Saint-Égrève



+ www.smlv.fr

Toutes vos démarches en ligne !



Horaires d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h (accueil téléphonique uniquement)



Téléphone : 04 76 85 14 50



Courriel : mairie@smlv.fr